

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Mopti
Commune rurale de Soye

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE SOYE

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Août 2006

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

1. Rappel

La sécurité alimentaire peut se définir comme l'accès durable et assuré pour tous les groupes et individus sociaux à la nourriture pour satisfaire le besoin alimentaire C'est aussi l'accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation saine et suffisante pour mener une vie active en pleine santé (Banque mondiale)

La sécurité alimentaire renvoie à 4 piliers ou conditions pour être reconnue comme acquise ; ce sont :

- la disponibilité des aliments
- l'accès aux aliments
- l'utilisation des aliments
- la stabilité dans l'approvisionnement

2. Nécessité de l'élaboration d'un PSA

L'élaboration d'un Plan de Sécurité Alimentaire s'avère nécessaire en raison d'une part de la situation d'insécurité alimentaire qui prévaut dans la commune, et d'autre part par le fait que la planification et la mise en œuvre des objectifs et activités de sécurité alimentaire relèvent des responsabilités des collectivités territoriales et s'inscrivent dans la stratégie nationale du Mali en la matière ainsi que la loi d'orientation Agricole Elle doit permettre aux acteurs de la commune d'avoir une vision et des orientations claires ainsi que les outils et stratégies spécifiques et appropriés de réalisation de la sécurité alimentaire

3. Objectifs de l'exercice

Les objectifs visés à travers l'exercice sont :

- renforcer les capacités des élus et autres acteurs de la commune à élaborer un cadre de référence pour la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions en la matière ;
- faciliter le suivi évaluation des activités en matière de sécurité alimentaire ;
- aider la commune à prévenir ou minimiser les risques et calamités sur les conditions alimentaires des ménages

Dans la commune de Soye, l'insécurité alimentaire en terme de disponibilité est établie au regard de la couverture des besoins par les productions. En 2004 il y a eu une production moyenne 184,70 kg/personne, ce qui est inférieur à la norme requise par la FAO pour la couverture des besoins de consommation céréalière par individu qui est 255,5kg/personne/an); en terme d'accès et d'utilisation, non seulement le problème de transport se pose, il en va de même du pouvoir d'achat des ménages qui sont en majorité pauvre et loin du chef lieu de la commune qui abrite la seule banque de céréales ; l'utilisation est critique du point de vue de l'hygiène alimentaire dans la

mesure où les ménages en particulier les femmes confrontées à l'analphabétisme, à l'insuffisance d'eau potable, l'insalubrité ne sont strictes sur le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments préparés ou recueillis. Les problèmes de gestion de la banque de céréales affectent l'approvisionnement en céréales qui est souvent interrompu du fait des dettes impayées, de l'insuffisance des ressources disponibles.

II METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PSA

Le processus d'élaboration du plan de sécurité alimentaire de la commune a été itératif et participatif; il a connu donc plusieurs étapes conformément à la méthodologie et aux outils mis à disposition par le projet. Ces étapes sont

- la formation des acteurs

Elle a regroupé à Mopti les élus, les secrétaires généraux et les représentants du CCC, des ONGs et projets présents dans le cercle, l'administration et la coordination des associations féminines. Elle a permis aux participants de connaître et approfondir les concepts liés à la sécurité alimentaire, la politique et la stratégie nationale du Mali en matière de sécurité alimentaire, de se familiariser avec les outils d'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire.

- la campagne d'information et de sensibilisation des populations à travers la radio, les moyens traditionnels, les missions d'information
- la tenue des journées de consultation intercommunautaires par lesquelles les élus et animateurs ont procédé avec les représentants des différents villages de la commune au recensement des atouts/ potentialités et ressources des communautés, l'identification des problèmes et des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire,
- la tenue de l'atelier de planification qui a réuni les élus et les délégués des villages
- la restitution/validation du plan par les populations
- l'adoption du plan de sécurité alimentaire par le conseil communal

III. APERÇU SUR LA COMMUNE

3.1 Historique

La commune de Soye à l'instar des autres communes rurales du Mali, a été créée par la loi 96-059 du 12-11-96 portant création des communes. Elle est issue de l'ex arrondissement de Soye dont elle porte le nom.

3.2 Situation géographique

La commune est limitée :

- Au nord par les communes de Mopti et Ouro-Modi

- Au sud par les communes de Taga et Fakala
- A l'est par la commune de Sio
- Au l'ouest par la commune de Kéwa (Kouakourou)

2.3 Organisation administrative

La commune de Soye est composée de vingt six (26) villages, ce sont : Dankoussa ; Djeme ; Doubena; Koumetaka ; Megou ; Moupa Kabio ; Sahona ; Sanguira ; Sare Balla ; Sare Beydari ; Sare Coura ; Sare Dina ; Sare Heyre ; Sare Ibbe ; Seguera ; Singa ; Songopa Ouro Hamadi ; Songopa Ouro Mayo ; Sorguere ; Soye ; Taga ; Teke ; Teketia ; Tondougou ; Toumaye et Toumoura. La distance chef lieu de commune au chef lieu cercle est de 35 km.

Elle est administrée par un conseil communal, organe délibérant de 17 membres qui a élit en son sein un organe exécutif composé du maire et de 3 adjoints. La composition politique du conseil communal est assez diversifiée à travers la représentation de plusieurs partis politiques et des indépendants sur les 8 partis qui ont pris part aux élections communales de 2004. Le taux de participation aux élections communales de 2004 a été 38%.

3.4 Organisation institutionnelle

L'organisation institutionnelle repose sur le conseil communal et le bureau communal; des commissions de travail ont été créées pour animer les domaines des finances, de l'état civil, de l'environnement et de l'éducation et de la santé. La commune est représentée au sein du conseil de cercle par deux élus.

Les autres institutions ou services qui collaborent avec la commune sont l'administration à travers le sous préfet basé à Mopti, les services techniques de la santé, de l'éducation, de l'Agriculture, de l'élevage, de la conservation de la nature, de l'hydraulique, de la perception, de la protection des végétaux, le service de la Production et l'Industrie Animale et l'ANICT

Les ONGs et projets partenaires sont la NEF à travers le Centre de conseil communal, le SUCCO, l'OGES et le GRAT.

IV SITUATION DE REFERENCE

4.1 Caractéristiques physiques

4.1.1. La superficie

La commune s'étend sur une superficie de 835 km²

4.1.2. Le Climat

Située en zone sahélienne, son climat est de type aride. On y observe deux grandes saisons : une saison des pluies allant de Juillet à Septembre et une longue saison sèche qui va d'Octobre à Juin.

4.1.3. La pluviométrie

La moyenne pluviométrique annuelle, variable d'une année à une autre et généralement mal répartie, tourne autour de 450 – 500 mm (466,2 mm en 2004)

4.1.4. Les Sols

Le relief de la commune est formé de nombreuses plaines inondables et des sols argilo sableux et argilo limoneux. L'occupation des sols est marquée par la culture du mil, sorgho, maïs, niébé, arachide etc, elle se fait dans la partie exondée de la commune. Les jachères sont pratiquées pendant 2 ans ou 5 ans. Le pâturage est une deuxième zone d'activité importante ; le cours d'eau est la principale zone de pêche.

4.1.5. L'environnement naturel et humain

Située dans la zone inondée, la commune de Soye est comprise entre le Bani et le Niger. L'environnement humain est caractéristique de la coexistence de plusieurs ethnies et la diversité culturelle ainsi que des relations marquées par les liens de mariage, de cousinage. L'habitat est de type traditionnel constant en des huttes ou paillotes ou des bâtiments ou case en banco.

4.1.6 Hydrographie

Les eaux souterraines Elles sont composées à une profondeur plus ou moins grande selon les zones du fleuve ou des terrains limoneux ou sableux.

Les eaux de surface : La commune est traversée par le Niger et le bani. En plus de ce cours d'eau qui traverse la commune on y note la présence de nombreuses mares en saison de pluie ; il faudrait signaler aussi l'abondance des eaux de ruissellement et de quelques mares ensablées.

4.2 Caractéristiques démographiques et sociales

4.2.1 La Population/densité

La population de la commune au dernier recensement administratif à caractère électoral de 2001 est de 17 817 habitants. Le tableau ci après précise la répartition par âge, par sexe et sa densité.

4.2.2. La répartition de la population

La répartition est inégalement répartie entre les villages ; On distingue comme gros village : Soye et Koumetaga, les moins gros tels que Sare Dina, Sare Koura.

Répartition de la population par sexe

Année	Population		Total
	Hommes	Femmes	
2006	10913	10867	21780
2007	11210	11161	22371
2008	11513	11463	22976
2009	11827	11775	23602
2010	12150	12096	24246

4.2.4. Les principales ethnies et leurs occupations traditionnelles

La population est composée principalement de Peulhs, de Bozos, de Bambara, Marka. La religion dominante est l'islam et la langue peulh parlée par la majorité. Leurs occupations traditionnelles sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat.

4.3 Caractéristiques économiques

4.3.1 L'Agriculture

L'agriculture occupe la plupart des bras valides de la commune ; elle est tributaire des aléas climatiques. Les principales cultures sont le mil, le riz, le niébé. Le maraîchage occupe une très faible portion des surfaces cultivées ; les rendements sont faibles. Les sols sont pauvres. Les données statistiques suivantes sont fournies par les services techniques locaux :

Le niveau d'équipement des UPA est moyen ; mais l'accès à l'équipement agricole est rendu possible par la disponibilité des matériels, des animaux de trait et autres instants sur le marché local et à Mopti. Le mode d'accès à la terre est de type traditionnel. Il est géré par un régime coutumier sous forme de prêt et cession. La commune dispose de quelques infrastructures agricoles (diguettes) réalisées avec l'appui des partenaires techniques.

Le rôle joué par les femmes dans la production agricole est très important dans cette commune, car elle participe au désherbage et au battage qui constitue des étapes déterminantes.

Les rendements des productions en 2004 ont été influencés à la baisse par la crise acridienne comme l'indique le tableau suivant.

Les contraintes existent cependant ; il s'agit de :

- La pauvreté des sols.
- Les aléas climatiques se traduisant par une insuffisance de pluies et des crues
- Les difficultés liées aux coûts et sources d'approvisionnement
- Les maladies phytosanitaires telles que le mildiou et le charbon surtout sur les cultures sèches.

4.3.2. L'élevage

Toutes les ethnies de la commune pratiquent l'élevage ; le type d'élevage extensif est le plus courant ; l'effectif des animaux pour trois villages est ainsi présenté, la situation des autres villages n'étant pas disponible

Les produits commercialisés sont le lait et ses dérivés au niveau des villages de proximité, sur le marché de Soye et les marchés voisins de Sio et Kewa. Les femmes jouent un rôle important dans l'activité d'élevage à travers la vente du lait et ses dérivés lui est surtout réservée. Mais de plus en plus certaines femmes entreprennent des activités d'embouche ovine et même bovine.

Les contraintes sont nombreuses :

- Le faible taux de couverture vaccinale animale

- Une faible proportion d'éleveurs pratique la complémentation alimentaire du bétail. La gestion des troupeaux est confiée aux Peulhs qui se sont confinés dans la fonction de gardiennage et de gestionnaire.

4.3.3. La pêche

Les types de pêche pratiqués pendant les différentes périodes de pêche sont présentés :

- **Crue** : pêche grand filets
- **Décrue** : pêche avec nasses,
- **Etiage** (niveau moyen le plus bas) ce sont les barrages.

Les lieux de pêche et espèces sont les mares, les fleuves ; les pêcheurs sont des amateurs et/ou des professionnels repartis entre résidents et des migrants : les Bozos et les Somonos qui se livrent uniquement à cette activité, sont organisés par campement de pêche. Ils pratiquent la pêche de façon traditionnelle, les rimaibés qui sont des cultivateurs pratiquent la pêche pendant la période de décrue "de mars en mai".

Les productions poissons frais, poissons séchés/fumés en tonne / an : 25 Tonnes environ ;
Les opérateurs sont les collecteurs, les grossistes, les détaillants ; les moyens de commercialisation sont les pinasses et les véhicules. Les lieux d'écoulement sont Mopti, Sofara.

L'implication des femmes est importante dans le secteur. Elles assurent les négociations et les transactions avec les commerçants d'une part et d'autre part elles font les opérations de tri après la pêche et décident de la répartition des produits et de leur transformation.

Les principales contraintes dans ce domaine sont la faiblesse de la production halieutique due principalement à la faiblesse des crues, le manque d'équipements et l'ensablement des mares.

4.1.4. Cueillette et Exploitation forestière

La commune est pauvre en forêt, les rares produits ligneux sont fournis par les formations arbustives et les forêts des communes voisines de Kewa et Fakala.

La cueillette est pratiquée par les femmes et concerne les feuilles et fruits des arbres le zaban, le soun –soun, et le ramassage des bois pour la cuisine.

4.3.4. Le Commerce et les échanges

La commune dispose d'un marché hebdomadaire (Sio) relativement important. Les autres marchés pour l'écoulement des produits sont Kouakourou, Mopti, Sofara. Le transport s'effectue au moins de pirogues dont on dénombre une quarantaine dans la commune. Les principaux produits commercialisés sont le mil, le riz, le poisson et le bétail ainsi que les produits de premières nécessités.

4.3.5 Transport et Communication

Les routes classées par le décret no 05 – 431 de septembre 2005 sont assez nombreuses comme il ressort dans le tableau suivant.

Il y a aussi le réseau fluvial de 35 km entre Teké et Kabio et 25 km entre Sahona, Saré Dina. Les villages de l'intérieur sont reliés par des pistes plus ou moins praticables au moyen de charrettes (environ 103 recensés) et véhicule tout terrain pour le transport des personnes et des biens.

Les communications sont assurées par le réseau administratif de commandement (RAC) du sous-Préfet et celui du CSCOM. Il n'y a de réseau de téléphonie. La commune est couverte par les ondes de la radio FM -ORTM / Mopti.

4.3.6 Artisanat

Les productions dans ce domaine sont les dabas, houes, les articles de poterie et les vannes. Le nombre d'artisans est assez important.

Les lieux d'écoulement sont les marchés locaux des communes voisines. Les structures et circuits de commercialisation sont internes et externes sur les villes de Mopti. L'implication de la femme est importante dans la poterie la confection des nattes et le tissage de laines.

4.4. Caractéristiques socio- économiques et culturelles

4.4.1 Secteurs sociaux

La commune est dotée d'un CSCOM qui a son siège à Soye. Le personnel qui anime le centre est de 3 agents. En dépit de l'existence de cette structure qui effectue plus de 1800 consultations annuelles, les populations de certains villages lointains demeurent confrontés au problème d'accès au service en période de crue. La situation sanitaire peut être appréciée au regard des tableaux ci-dessous.

Tableau N°10 : Maladies courantes

Situation de référence PDESC 2005

Tableau N°11 : Indicateurs dans le domaine de la santé et de la population

Situation de références PDSEC 2005

Dans le domaine de l'éducation, la commune avec un taux de scolarisation de plus de % accuse un retard considérable dans le recrutement des enfants scolarisables malgré l'appui de partenaires comme l'UNICEF et la GTZ. L'explication de la situation se situe dans l'influence des cultures et traditions qui confinent les enfants en particulier les filles aux tâches domestiques et pastorales ou agropastorales.

Situation de références PDSEC 2005

En matière d'approvisionnement en eau potable, le besoin en eau potable se fait sentir avec acuité dans la commune. En profondeur la zone est rocheuse, ce qui fait que le creusement de puits nécessite de gros moyens. Il n'y a pas d'engorgement permanent ou temporaire. Les puits traditionnels ne permettent pas l'approvisionnement des populations pendant les douze mois de l'année.

Le mode gestion des infrastructures hydrauliques est communautaire, mais il noter que la plupart des infrastructures hydrauliques existantes sont en pannes. Les cours d'eau connaissent des périodes d'assèchements.

4.4.3 Etat de la sécurité alimentaire

La couverture alimentaire est excédentaire si l'on se réfère à la norme FAO qui est de 255,5 kg/personne par an de ration alimentaire par rapport à la production annuelle de céréales dans la commune estimée 3 290 933 kg en 2004 soit en moyenne à 683,33 kg/ha (450 kg/ha pour le maïs, 600 kg/ha pour le riz et 600 kg/ha pour le sorgho pour une superficie totale emblavée de 4816 ha). En fait la répartition de cette production entre les 17 817 habitants de la commune correspond à 184,70 kg par personne par an soit un déficit de 70,79 kg/personne.

En ce qui concerne le marché des céréales, le prix moyen pratiqué sur les deux marchés est de 150 F/kg ; ce qui revient à 15 000 FCFA le sac de 100 kg de mil. L'approvisionnement est effectué sur place avec les commerçants transporteurs qui desservent la commune les jours de foire et sur le marché de Fatoma, Konna et/ou Mopti. La stratégie mise en place par l'Etat et la commune pour assurer la disponibilité et l'accès consiste dans la création des banques ; il y a une banque de céréales communale qui est fonctionnelle à travers un comité de gestion chargé de la gestion des stocks. Une autre stratégie appuyée par l'ONG Catholic Relief Service (CRS) est l'organisation de foire Agricole pendant laquelle les producteurs ont l'opportunité d'accéder aux semences subventionnées et de disposer librement de leurs réserves.

4.4.4. Art, culture, sport et tourisme

Les jeunes pratiquent le football d'une manière informelle dans tous les villages de la commune. La Tombola, la danse de masque sont pratiquées dans certains villages de la commune tels que : Soye, Saré Dina, Djèmè, Seguéra, Sare Heré, Toumaye, Teketa , Sare Beydary , Singa .

Les manifestations culturelles sont surtout occasionnelles et périodiques (retour de la transhumance, les cérémonies de mariage, baptêmes et circoncisions). Les manifestations artistiques sont surtout circonstanciées (à l'occasion des biennales artistiques et culturelles locales)

4.5. Infrastructures et équipements collectifs

Les infrastructures et équipements recensés dans la commune sont :

Tableau N°14 Les infrastructures et équipements

Situation de références PDSEC 2005

V ATOUTS ET CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

5.1. Les atouts

5.1.1 Ressources humaines

La commune possède comme atout principal les ressources humaines notamment la main d'œuvre constituée surtout des jeunes garçons et filles ; l'évolution par âge de la population à l'instar de celle du cercle indique une force productive croissante pour la commune. En outre les enfants en formation grâce aux écoles implantées et en train de l'être favorisent la constitution d'un capital humain en terme technique et économique pour la valorisation des énormes potentialités naturelles et économiques de la commune. Celle-ci dispose de producteurs expérimentés et formés dans une certaine mesure dans les domaines de la production agricole et pastorale ; organisés au sein de

coopératives et/ou groupements qui ont souvent bénéficié de l'appui des ONGS et projets. Cette longue expérience de collaboration avec les intervenants extérieurs est un atout qui facilite l'appropriation des innovations et la mise en place de stratégies.

5.1.2. Terres

La commune est assez riche en terres agricoles. Les terres sont propices à une culture variée comprenant le mil, le sorgho, le riz, le niébé, la wandzou, l'arachide. Les UPA dont le nombre n'est pas disponible sont assez équipés avec 748 charrues et 290 charrettes soit une moyenne de 68 et 26 par village. Le potentiel aménageable est insuffisamment mis en valeur. L'existence de partenaire d'appui comme l'office riz et les ONGs sont des atouts de la commune pour faire la promotion de l'agriculture.

5.1.3 Pâturages

La commune possède d'énormes potentialités en matière d'élevage : une vaste étendue de bourgoutière et un cheptel important.

En matière d'environnement, la commune n'est pas nantie en forêts, elle s'approvisionne dans les autres communes. Mais des efforts louables ont été entrepris avec l'appui des partenaires et services techniques pour aménager des plantations de manguiers de 13 ha et la matérialisation des pistes de parcours.

5.1.4 Les eaux

La commune est traversée par le Niger et son bras le bani sont les principales sources d'eau. En plus de ce cours d'eau qui traverse la commune on y note la présence de nombreuses mares en saison de pluie ; il faudrait signaler aussi l'abondance des eaux de ruissellement et de quelques mares ensablées.

5.1.4 Atouts socioéconomiques

Les atouts socioéconomiques de la commune sont multiples et divers.

D'abord ce sont les organisations socioprofessionnelles qui outre leur nombre concernent toutes les catégories sociales et diverses branches d'activités ; elles ont acquis de riches expériences dans le cadre de partenariat avec des ONGs et/ou projets.

Ensuite il y a les pâturages : ce sont les bourgoutières en zone inondée, les jachères en zone exondée, et les pâturages aériens en zone exondée.

En outre la commune peut compter sur échanges commerciaux comme atouts dans la mesure où les produits commercialisés sont assez nombreux et variés : mil, riz, poissons, et certains produits de l'artisanat, les denrées alimentaires : arachide, niébé, patate, manioc, huile, le poisson. L'organisation des commerçants ou transporteurs est au stade primaire.

Enfin les opportunités d'aménagement des vastes zones agricoles.

5.2 Les contraintes

- **liées à la disponibilité**

Les contraintes identifiées sont la faible production rizicole, la faible couverture vaccinale du cheptel.

- **liées à l'accès**

Les contraintes liées à l'accès sont le faible revenu des populations, le surpâturage et le manque d'aliments bétail.

- **liées à l'utilisation appropriée de la nourriture**

Les contraintes dans ce domaine sont la production locale est insuffisante à l'auto consommation, la faiblesse dans la production de l'élevage

- **liées à la stabilité**

L'insécurité transitoire (soudure) est la contrainte dans ce domaine de la stabilité.

VI. ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Au regard des nombreux problèmes le conseil communal a décidé par délibération d'orienter son développement sur les axes suivants :

- la lutte contre la pauvreté
- la promotion de l'éducation
- l'amélioration de la santé
- la lutte contre l'insécurité alimentaire
- l'hydraulique
- la gestion des conflits

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE

VI 1. PLAN D'ACTION

Objectif général : Contribuer a assurer la sécurité alimentaire des population de la commune

Piliers	Contraintes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Intervenants	Responsable
Disponibilité	Faible production rizicole	Augmenter la productivité rizicole	La productivité a augmenté	Aménager 6 PPIV de 240 ha	Partenaires de la commune	Maire
	Faible Couverture vaccinale du cheptel	Rehausser la Couverture vaccinale du cheptel	Le taux de Couverture vaccinale du cheptel est rehaussé	Construire deux parcs de vaccination	Etat, commune et villages	Maire
Accessibilité	Faible revenu des populations	Accroître le pouvoir d'achat des populations	Le pouvoir d'achat des populations est amélioré	Installer une caisse de crédit agricole	Villages et partenaires	Maire
	Surpâturage et manque d'aliment bétail	Assurer une bonne alimentation du cheptel	L'alimentation du cheptel est assurée	Construire 1 magasin d'aliment bétail et 2 pharmacie vétérinaires	Commune	Maire
Utilisation	La production locale est insuffisante à l'auto consommation	Assurer l'auto suffisance alimentaire	L'auto suffisance alimentaire est assurée	Créer 4 banques de céréales	Partenaire	Maire
	Faiblesse dans la production de l'élevage	Assurer une bonne productivité du secteur élevage	La production de l'élevage est élevée	Régénérer 200 ha de bourgou	Partenaire	Maire
Stabilité	Insécurité transitoire (soudure)	Assurer la sécurité alimentaire	La sécurité alimentaire est assurée	Créer 4 banques de céréales et aménager 4 jardins maraîchers	Partenaires	Maire
				Créer les assiettes de 29 mares, sur creuser 6 chenaux et réaliser 4 ouvrages de retenu d'eau		

VI.2 EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

Piliers	Activités	Indicateurs	Coût Total	Coûts par an					Localisation
				1	2	3	4	5	
Disponibilité	Aménager 6 PPIV de 240 ha	Superficies aménagées en PPIV	576 000	115200	115200	115200	115200	115200	Tékétia, Saré Béïdary, Djemé, S.O. Hamadi, A .O. Mayo, Kométaga, Sanguira
	Créer deux parcs de vaccination	Nombre de parcs de vaccination sont construits	34 000		17 000	17 000			Tékétia, Saré Béïdary, Djemé, S.O. Hamadi, A .O. Mayo, Kométaga, Sanguira
Accessibilité	Installer une caisse de crédit agricole	Crédit agricole	96 000		96000				Commune village, Soye, Saré Dina
	Construire 1 magasin d'aliment bétail et 2 pharmacie vétérinaires	Nombre de magasins d'aliment bétail et de pharmacies vétérinaires sont construits	20 600			10 300	10 300		Soye, Saré Dina
Utilisation	Créer 4 banques de céréales	Nombre de banques de céréales ouvertes	40 000		10000	10000	10000	10000	Séguera, Tékétia, Saré Dina et Soye
	Régénérer 200 ha de bourgou	Superficie de bourgou aménagées	8 000	4 000	4 000				Tékétia, Saré Balla, Saré Dina et Soye Songopa Ouro Mayo
Stabilité	Aménager 4 jardins maraîchers de 16 ha	Nombre de jardins maraîchers aménagés	80 000	16000	16000	16000	16000	16000	Taga, S.O. Hamadi, Tondougou, Saré Coura, Mégou
	Créer les assiettes de 29 mares, surcreuser 6 chenaux et réaliser 4 ouvrages de retenu d'eau	Nombre de mares de chevaux et d'ouvrages de retenu d'eau aménagé	225 690	45 138	45 138	45 138	45 138	45 138	Taga, S.O. Hamadi, Tondougou, Saré Coura, Mégou
TOTAL			1 080 290	180 338	303 338	213 638	196 638	186 338	

III. Plan de financement : (en milliers de F CFA)

Piliers	Activités	Coût Total	Coût par Source de Financement				
			Commune	Etat	PTF	Population	Autres
Disponibilité	Aménager 6 PPIV de 240 ha	576 000			576 000		
	Créer deux parcs de vaccination	34 000	3 400	27 200		3 400	
Accessibilité	Installer une caisse de crédit agricole	96 000			91 200	4 800	
	Construire 1 magasin d'aliment bétail et 2 pharmacies vétérinaires	20 600	19 200		800	4 800	
Utilisation	Créer 4 banques de céréale	40 000			40 000		
	Régénérer 200 ha de bourgou	8 000			8 000	600	
Stabilité	Aménager 4 jardins maraîchers de 16 ha	80 000			80 000		
	Créer les assiettes de 29 mares, sur creuser 6 chenaux et réaliser 4 ouvrages de retenue d'eau	225 690			225 690		

CONCLUSION

Le plan de sécurité alimentaire est un outil d'investissements pour l'amélioration des conditions de vie des ménages de la commune ; il intègre le plan de développement économique, social et culturel et vise un équilibre social durable fondé sur la disponibilité de l'alimentation des ménages, l'accès aux aliments, l'utilisation appropriée de ceux-ci et la stabilité de l'approvisionnement ; c'est un levier dans la lutte contre la pauvreté par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, de production agricole, d'élevage ainsi que les mesures d'amélioration de la communication, de l'accès aux marchés et des conditions d'hygiène alimentaire.

L'élaboration du PSA a impliqué tous les élus, les populations ; pour le financement de sa mise la stratégie préconisée est de mobilisera les ressources budgétaires de la commune, les contributions des populations, les droits de tirage de l'ANICT et les concours des ONGs et projets partenaires soit en maîtrise d'ouvrage communale soit en maîtrise d'ouvrage privée. Le suivi évaluation sera assuré par une commission locale sur la base de résultats attendus et des indicateurs qu'elle élaborera et à en fonction des 4 piliers de la sécurité alimentaire. Elle rendra compte périodiquement au conseil communal de ses travaux et celui-ci aux communautés villageoises au cours d'assemblées générales annuelles.